2EG
Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : 37 rue Victor Boissel, 53000 LAVAL
943 657 221 RCS LAVAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 08 décembre 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 novembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 novembre 2025 s'élevant à 24 501 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	24 501 euros
A la réserve légale	1 225 euros
Solde	23 276 euros
A titre de dividendes Soit 0.15 euros par action	23 000 euros
Le solde	276 euros

En totalité au compte « **report à nouveau** » qui s'élève ainsi à 276 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 08/12/2025.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense

doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 08 décembre 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Ewen GALLON

Signé par Ewen GALLON
Le 1 juin 2026

Signed with Universign doc_LwrZ tx_DPGA5LeeDP3m

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2025

Désignation de l'entreprise : SAS 2EG — 37 Rue Victor Boissel — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 53000 LAVAL

SIRET : 9 4 3 6 5 7 2 2 1 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 8

Durée de l'exercice précédent * :

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 30112025 Net 3	Exercice N-1 clos le Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028		030		
	Immobilisations financières* (1)		040	150 000	042	150 000	
	Total I (5)		044	**150 000**	048	**150 000**	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres * (3)	072	14 661	074	14 661	
	Valeurs mobilières de placement		080	15	082	15	
	Disponibilités		084	11 106	086	11 106	
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	**25 782**	098	**25 782**	
	Total général (I + II)		110	**175 782**	112	**175 782**	

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	150 000	
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	**24 501**	
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**174 501**	
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 282	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		
	Comptes courants d'associés	173		
	Autres dettes	175		
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**1 282**	
	Total général (I + II + III)	180	**175 782**	

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	150 000
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	14 661		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: **SAS 2EG**

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le 30112025 (1)	Exercice N-1 clos le (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	210	
	Production vendue biens	214	
	Production vendue services *	218	
	dont export et livraisons intracommunautaires 209 / 215 / 217		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222	
	Production immobilisée *	224	
	Subventions d'exploitation reçues	226	
	Autres produits	230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234	
	Variation de stock (marchandises) *	236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*	240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : . .....)	242	5 296
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)	244	
	Rémunérations du personnel *	250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)	252	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)	254	
	Dotations aux provisions	256	
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)	262	
	Total des charges d'exploitation (II)	264	**5 296**
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	270	**(5 296)**
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280	30 000
	Produits exceptionnels (IV)	290	
	Charges financières (V)	294	203
	Charges exceptionnelles (VI)	300	
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)	310	**24 501**

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — **24 501** — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318	
	Provisions non déductibles*	322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	1 500
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 ; Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989 ; Zone de revitalisation rurales (44. quindecies) 138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991 ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992		342
	ZFA NG (44 quaterdecies) 345 ; Investissements et souscriptions outre-mer 344 ; Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993		
	Zone franche urbaine (44 octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127 ; Zones France Ruralités Revitalisation (ZFRR) 181		
	dont divers* : Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655 ; Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641		350 30 000
	dont divers* : Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647		
	dont divers* : Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649 ; Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	354 **3 999**
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356	
	Déficits antérieurs reportables :* ..... dont imputés sur le résultat :		360
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	372 **3 999**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.